

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Présents : CALVET.D, BELARD.D, FOLTRAN. C, VIGNES. F, JEAN.F, MARTY.S, ROUGE.E, COLAY.M

Excusés : JEAN.D, *procurator à ROUGE Babeth.*

Absents : MICHELON.Q, LAFON Martine

Secrétaire de séance : Sophie MARTY

1. Modification budgétaire N°1

Il s'agit à la demande de notre trésorier payeur général d'une régularisation d'écriture sur les bons comptes qui concerne l'amortissement de l'emprunt en cours :

Compte 042 – opération de section à section : + 2050€

Compte 6811 – dotation aux amortissements : -2050€

2. Mise en œuvre de l'indemnité de fonction de sujétion d'expertise et d'engagement professionnel (IFSEP) :

Cette indemnité s'adresse au personnel titulaire et stagiaire de la collectivité avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Une délibération correspondante aux textes en vigueur a été prise de manière à permettre sa mise en application.

3. Organisation de la cérémonie du 8 mai :

Le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie du 8 mai, organisée comme à son habitude en lien avec la commune de St Jean de Verges qui clôturera cette cérémonie par un vin d'honneur.

10h30 : regroupement place de la mairie

10h45 : cortège vers le Monument aux Morts

11h00 : cérémonie au Monument aux Morts de Loubières – chants des partisans, Marseillaise

11h30 : cérémonie au Monument aux Morts de St Jean de Verges

12h00 : vin d'honneur à la mairie de St Jean de Verges

4. Constitution du bulletin municipal :

La parution du prochain bulletin est prévue pour début juillet avec un retour des différents supports (textes et photos) pour le 15 juin au plus tard.

Babeth ROUGE précise que les demandes d'articles aux différentes associations ont été faites et qu'il y aura comme chaque fois un point sur le respect de l'environnement avec des informations du SMECTOM DU PLANTAUREL sur la nécessité de réduire ses déchets, des rappels sur la présentation des déchets ménagers et recyclables ainsi que sur l'interdiction de brûler.

5. Motion sur le renouvellement des concessions hydrauliques et mise en concurrence :

Il s'agit de se prononcer contre la commission européenne sur le non privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques ayant des conséquences sur le devenir de ce service public. Il est revendiqué au travers de cette motion le maintien et la modernisation du service public de l'hydroélectricité pour les besoins de la population sur tout son territoire.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

6. Réduction du tonnage des ordures ménagères : taxe incitative ou redevance incitative

Il s'agit d'une information suite à la lettre de la Présidente du Smectom du Plantaurel adressée aux délégués de cette même instance, portant sur le vote du 3 avril dernier où une majorité s'est prononcée sur la nécessité de voir évoluer le mode de financement des déchets de notre territoire. Ceci, au vu des objectifs nationaux pour l'horizon 2020 qui doivent nous amener à réduire de 30 % nos déchets ultimes (déchets enfouis).

Le site de BERBIAC n'est plus en capacité de recevoir la hausse des déchets produits par les ménages. Il est traité à ce jour 47 500 tonnes alors qu'il ne pourra être traité en 2020 que 33 000 tonnes sur le site de BERBIAC.

Il est précisé que le but recherché est de mettre en place sur notre territoire la redevance incitative (appel à projet de l'ADEME) consistant dans les grandes lignes à réduire le volume des déchets des ménages en triant mieux et en facturant les foyers au volume de déchets produits.

Cette redevance incitative impliquera obligatoirement un changement de statut pour les nouveaux salariés du SMECTOM qui passeront en contrat de droit privé avec un passage d'un service public administratif à un service public industriel et commercial (SPIC), ce que conteste entre autres les organisations syndicales.

Le maire nous informe également que l'intersyndicale SMECTOM CGT-FO-UNSA a lancé une pétition en ligne ([http : //jesigne.fr/debat-dechet-09](http://jesigne.fr/debat-dechet-09)) afin d'obtenir un vaste débat public sur le sujet du futur mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers.

La séance est levée.